

# "Maisons pirates" ...vraiment?

## Les Services d'Hébergement Non Agréés: pour qui?, comment?, pourquoi?

**C**onformément à son objectif d'information du secteur social, l'asbl C.E.D.S. (Centre d'Etudes et de Documentation Sociales) présente régulièrement, à travers ses journées d'études, des sujets sinon polémiques, du moins qui suscitent l'intérêt voire la discussion parmi les travailleurs sociaux. C'est dans ce cadre, et avec l'appui du Département des Affaires sociales de la Province de Liège, que les débats furent ouverts autour de l'existence des Maisons Pirates, de leur fonctionnement, de leur public...

Que nous les appelions Maisons Pirates, Services d'Hébergement Non Agréés ou encore SHNA, il s'agit avant tout de synonymes qui désignent une même réalité sociale délicate, à savoir la question sensible de l'hébergement de personnes, venant d'horizons multiples, qui ont en commun d'avoir été plus qu'ébranlées par la vie et qui ont derrière elles toute une série d'échecs émaillant leurs parcours de prise en charge, au point de les avoir conduites insidieusement vers

une exclusion sociale quasi-définitive. Dans les faits, ces personnes n'ont plus que les Maisons Pirates vers lesquelles se tourner pour espérer trouver un logement. Mais parfois la solution qui leur est proposée n'arrange rien à la situation car certains de ces lieux de vie trouvent encore le moyen d'exploiter sans scrupules cette misère. Cette triste réalité ne doit pas nous amener à généraliser ou à stigmatiser toutes les maisons pirates, loin de là, mais nous interdit aussi de verser dans l'angélisme.

Lors de cette journée d'études, se trouvait dans l'auditoire ou sur l'estrade, principalement des responsables et des travailleurs d'hébergements agréés et non agréés, des représentants politiques, des assistants sociaux, du personnel hospitalier, des travailleurs de

structures d'accueils,... Tous ces professionnels étaient venus écouter les interventions et les analyses d'experts, parfois enrichies par les réflexions et les expériences d'acteurs de terrain présents dans la salle.

Outre la question de l'existence, de l'utilité et de la place à réserver aux Maisons Pirates, le programme de cette journée avait également réservé du temps pour évoquer l'éventuelle nécessité de fixer des normes d'encadrement précises entourant les Structures d'Hébergement Non Agréés (ci-après SHNA.)

A cet égard, on a pu entendre une présentation du processus bruxellois de reconnaissance des Maisons Pirates menée par la STRADA (Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abris) avec des recommandations formulées en termes de convention de reconnaissance, d'encadrement d'un service d'inspection, de refus de subventions, de suivi psycho-social et sanitaire sur demande des personnes hébergées... De même, la STRADA a appelé à élever le niveau de vigilance au moment des périodes de transit, à savoir que faire entre deux prises en charge d'une même personne ?

Pour la région liégeoise, Didier Kampf, coordinateur du Projet «Fusion Liège», mettait l'accent sur l'exigence d'un logement décent, comme étant le point de départ, le minimum requis pour prendre en charge les personnes pour qui le système ne sait pas donner de réponse. En cela, certaines SHNA ont déjà une utilité sociale.

Au-delà de la nécessité de faire un état des lieux de la situation, de pointer les dysfonctionnements et de faire des recommandations, l'objectif visé par la journée d'études était aussi d'entendre l'envie de reconnaissance exprimée par certaines structures d'hébergement non agréées. Encore fallait-il comprendre le type de reconnaissance qui était exprimé. C'était donc l'occasion d'écouter les témoignages de responsables de maisons non-agréées présentes en région liégeoise qui acceptèrent le débat contradictoire et qu'on les aborde sur le fonctionnement de leurs structures d'accueil.

La table-ronde qui était organisée l'après-midi et qui rassemblait un panel d'intervenants impliqués directement ou indirectement dans un travail avec les maisons



non agréées, a procédé à quelques piqûres de rappel. Tout d'abord, et plusieurs témoignages l'ont rappelé, contrairement à ce que l'on pourrait s'imaginer, l'absence d'agrément des foyers pirates ne signifie pas qu'il n'y ait aucun contrôle; ceux-ci sont en effet soumis aux contrôles alimentaires menés par l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire), aux contrôles des pompiers et des fournisseurs d'énergie ainsi qu'aux contrôles de salubrité qui relèvent de la compétence des pouvoirs publics locaux. Ces derniers ont d'ailleurs été à l'origine de quelques fermetures d'hébergements non agréés déclarés insalubres.

Même si ce n'était pas son but, cette table-ronde a remis en évidence toute l'étendue des avantages et de la plus-value d'un travail social lorsqu'il est mené en collaboration, avec des personnes et des structures qui se connaissent, qui se font confiance. Acceptant cette forme de travail en réseau, plusieurs structures d'aide sociale, au premier rang desquelles se retrouvent des CPAS, des services hospitaliers ou pénitentiaires, redirigent des personnes vers des structures non agréées mais reconnues dans leur travail.

La nécessité de poursuivre dans la voie de la coopération et du décloisonnement est renforcée par plusieurs constats tels que le renforcement des normes et des règles en maison de repos, la réforme 107 de la santé mentale qui a eu pour conséquence directe de diminuer l'offre de lits disponibles, l'âge de plus en plus jeune de personnes recourant à un SHNA et les phénomènes de migrations urbaines. Conséquence : les structures d'hébergement non agréées ont vu leur nombre de demandes fortement augmenter.

## Pour qui, Comment, pourquoi ?

Depuis toujours, dans la sphère de l'aide sociale, existent des espaces résiduels dans lesquels des personnes en déséquilibre social tombent, ne trouvant de place nulle part pour continuer à bénéficier d'une aide. Depuis toujours aussi, existent des lieux d'hébergement privés pour les « recueillir. »

Ces personnes, qui ont cumulé les difficultés sociales, au point de se retrouver en marge de tout parcours d'intégration, d'être abandonnés socialement, constituent une minorité disparate appelée communément les « trop ou pas assez » car présentant un profil atypique qui les exclut, d'office ou à mesure, des structures existantes... car trop jeunes pour être pensionnaires d'une maison de repos, car non diagnostiquées comme relevant de soins psychiatriques, car sans projet de vie ou dans l'incapacité de respecter des règles de vie collectives trop strictes, car trop ancrées dans une toxicomanie, car nécessitant une prise en charge de longue durée...

Sans répondre à une commande sociale, des structures d'hébergement privées et à vocation commerciale répondent à un besoin non rencontré et fournissent un lieu de vie, un point de chute à ces personnes laissées de côté.

## Entre travail social palliatif, droit au logement et accompagnement social: une aide à géométrie variable

Dans les faits, le terme de Maison Pirate est multiple en ce qu'il comprend un ensemble hétérogène de structures qui ont en commun d'accueillir un public difficile à gérer et cumulant les problématiques (sans-abris, handicap, santé mentale, alcoolisme, polytoxicomanie, ex-détenu,...). Ces services d'hébergement privés vont des œuvres d'âmes charitables, à des entrepreneurs à vocation sociale en passant par des travailleurs sociaux à l'esprit entrepreneurial. Sans oublier des marchands de sommeil ou d'autres exploités du même type.

Entre le côté commercial qui oblige à une rentabilité financière pour pérenniser l'entreprise et l'ampleur d'un geste altruiste à utilité sociale, on comprend qu'il y ait de la place tant pour le pire, le minimum que le meilleur. Le pire, ce sont les exploitants de la misère d'autrui, les sans foi ni loi, les véritables pirates sans scrupules. Le minimum, c'est une offre de logement dans le respect de la personne. Le meilleur, c'est un hébergement avec un suivi social, une convention en bonne et due forme, et certains ajouteront une mise sous administration de biens,... car, la réalité, c'est aussi de composer avec des personnes qui, une fois installées, veulent seulement « qu'on leur foute la paix ! » (sic)

Pour l'heure, force est donc de constater qu'il n'y a qu'une reconnaissance de fait des SHNA. Et encore, circonscrite à une partie seulement du secteur de l'aide sociale, et limitée à la nécessité de leur existence. Mais faire entendre cette reconnaissance, lors de la journée d'études organisée par le CEDS, a cependant résonné comme un écho à la demande d'une reconnaissance plus officielle de la part des structures qui jouent la transparence et tendent vers un hébergement à caractère social.

Pour l'asbl C.E.D.S.  
Centre d'Etudes et de Documentation Sociales  
Sébastien MICHEL, avec la complicité de  
Laure LACROIX